



FICHE TECHNIQUE
COMPOST VÉGÉTAL BURY (0,4-0,2-0,2)
TYPE B (certifié BNQ)



N° DE PRODUIT : BUR212002

UTILISATION :

- Enrichir tout type de sol
- Améliorer la structure d'un sol sableux, loameux ou argileux

AVANTAGES :

- Apport de matière organique
- Augmente la rétention en eau du sol
- Apport de nutriments essentiels aux plantes et micro-organismes du sol
- Compost fait à partir de résidus verts recyclés



COMPOSITION :

Compost (feuilles, pelouse, résidus de table et matières ligneuses), tourbe

*Note : Ce compost peut contenir de petits morceaux de plastique provenant des sacs utilisés pour la cueillette des résidus verts, n'est pas recommandé pour faire du terreautage.

Analyse minimale garantie (base humide) :

- Azote total (N)	0,40 %
0,35 % d'azote insoluble dans l'eau	
- Acide phosphorique assimilable (P ₂ O ₅)	0,20 %
0,30 % d'acide phosphorique total	
- Potasse soluble (K ₂ O)	0,20 %
- Matière organique	15 %
- Humidité maximale	65 %

Autres caractéristiques physico-chimiques :

- pH.....	6,5 – 8,0
- Rapport C/N.....	15 - 25

Mode d'emploi :

Fertilisation vivaces, arbres et arbustes :

Au printemps, épandre 1,25 cm (1/2 po) de compost végétal sur le sol et incorporer sur une profondeur de 15 cm (6 po) si possible. Répéter tous les 2 ans.

Plantation annuelles, vivaces, arbres et arbustes :

Lors de la plantation, mélanger 1 partie de compost végétal à 4 parties de terre.

Implantation pelouse :

Avant l'implantation d'une nouvelle pelouse, épandre 2,5 cm (1 po) de compost végétal sur le sol et incorporer sur une profondeur de 15cm (6 po)

Usage agricole :

Épandre sur le sol à une dose maximale de 42 tonnes/ha par année

AVIS – LE TAUX D'APPLICATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX POUR L'APPLICATION D'ÉLÉMENTS FERTILISANTS OU D'ÉLÉMENTS TRACES SUR LES SOLS AINSI QU'À LA LOI SUR LES ENGRAIS ET AU RÈGLEMENT SUR LES ENGRAIS.

Produit livré en VRAC: Le poids estimé du produit apparaît sur le billet de pesée remis par le transporteur au moment de la livraison du produit

29-01-2019